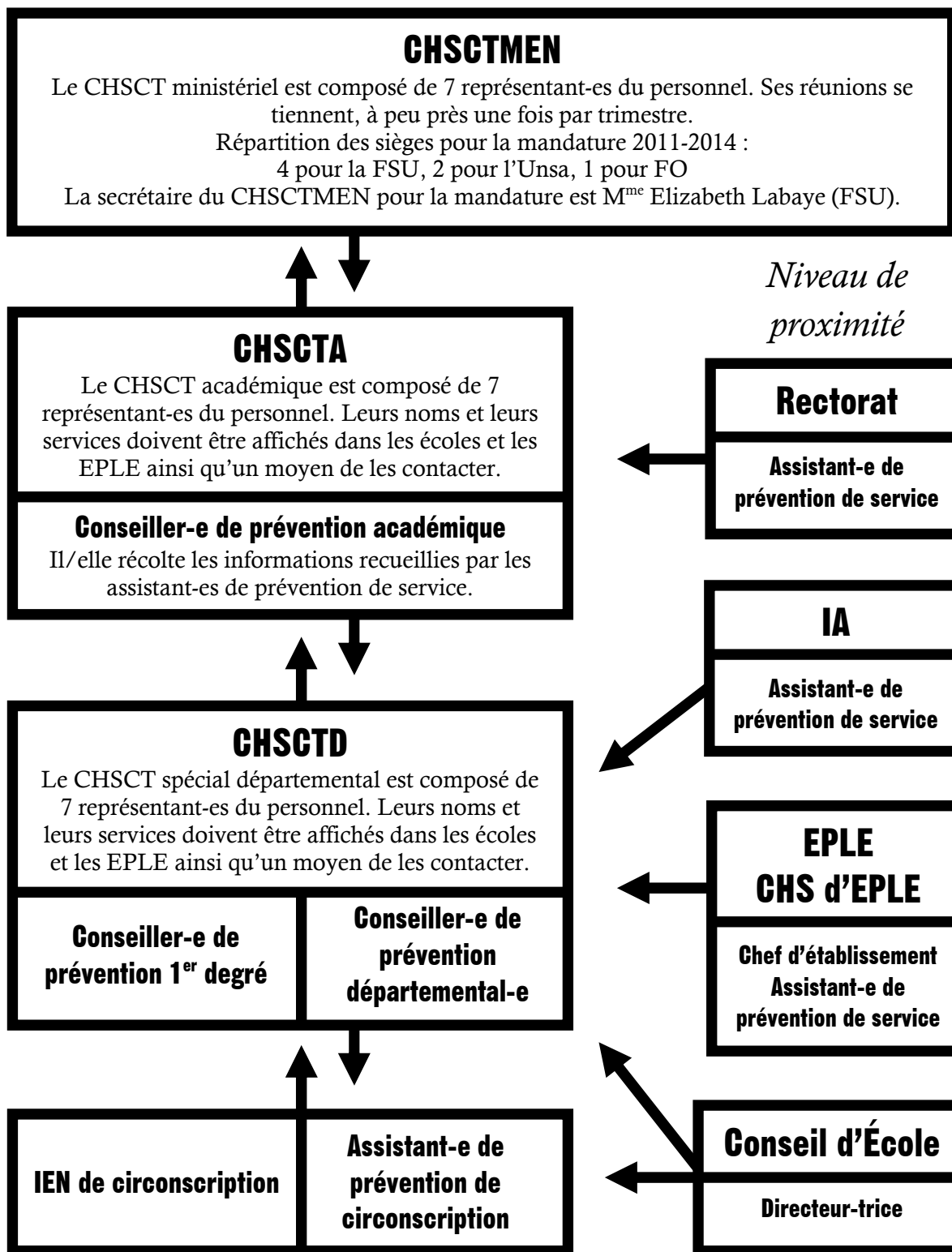


du ministère à la circonscription
ORGANIGRAMME CHSCT DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Deux missions des assistant-es de prévention à connaître (décret n°82-453, art. 4, 4.1, 4.2) :

- Veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.
- Participer, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.